Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvel outil de référence pour renforcer la cohérence des réseaux de transports autour du lac Léman

Organisme de coopération transfrontalière, le Conseil du Léman présente un Schéma de cohérence des transports sur le bassin lémanique à l'horizon 2020. Il ressort de cette première étude la nécessité de prendre en compte à l'avenir la globalité du territoire afin de mieux répartir les flux de déplacements entre le Nord et le Sud du lac. Les partenaires du Conseil du Léman s'engagent à pérenniser leur démarche pour améliorer la complémentarité et la coordination des nombreux projets existants.

Le Conseil du Léman regroupe les départements français de l'Ain, de la Haute-Savoie et les cantons suisses de Vaud, Valais et Genève. Présidé depuis début 2008 par Pascal Broulis, président du Gouvernement vaudois, cet organisme de coopération transfrontalière vient d'adopter le premier «Schéma de cohérence lémanique des transports», élaboré par sa Commission transports et communication.

De multiples projets sont à l'étude ou en cours de réalisation sur le pourtour lémanique. Il s'agit par exemple de l'autoroute Annecy-Genève A41, du désenclavement routier du Chablais français, de la Transchablaisienne H144, de la ligne TGV Mâcon-Genève, de la 3ème voie entre Renens et Coppet, des liaisons ferroviaire et routière entre la Haute-Vallée de l'Arve et le Valais ou encore de la remise en service de la ligne Sud-Léman dite du Tonkin.

Si ces projets ont évidemment des impacts les uns sur les autres, il apparaît que peu de dossiers sont initiés et conduits de manière transfrontalière. Devant l'absence de vision stratégique d'ensemble sur les grands projets structuraux et multimodaux de la région, le Conseil du Léman a réalisé un état des dossiers existants et surtout une analyse prospective des transports sur le bassin lémanique à l'horizon 2020.

Le rapport présenté ce jour à la presse identifie et analyse les différentes faiblesses du réseau routier et de l'offre ferroviaire: axes saturés au Nord du lac, surchauffe aux abords de Genève, maillons manquants au Sud du Léman, liaison Thonon-Villeneuve difficile. Il en ressort la nécessité de prendre en compte la globalité du territoire et de mieux répartir les flux de déplacements entre les deux rives.

A cet effet, le Schéma de cohérence des transports fixe des priorités et définit différents projets structurants à l'échelle régionale et transfrontalière. Il devrait ainsi contribuer à l'établissement à terme d'un réseau routier qui allie désenclavement et développement équilibré du territoire, tout en maîtrisantles nuisances. Cette volonté de mise en cohérence s'applique parallèlement au développement du réseau ferroviaire du Valais à Annecy, à la fois performant localement et bien arrimé au futur réseau européen à grande vitesse.

Afin de poursuivre durablement l'information de ses partenaires et de pérenniser la concertation, le Conseil du Léman a mis en place un suivi régulier du Schéma de cohérence. La Commission transports et communication effectuera deux fois par année le recensement et la mise à jour des projets. Les instances politiques intensifieront de leur côté le travail de sensibilisation et de coordination auprès des collectivités publiques.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 novembre 2008

Pascal Broulis, président du Gouvernement vaudois et prés. du Conseil du Léman, +41 21 316 20 01 Guy Chavanne, Conseiller Général de Haute-Savoie et prés. de la Commission Transports et communication du Conseil du Léman, tél. +33 450 95 06 40

Schéma_cohérence_transports_lémaniques